

 <p>Association des Résidents du Bois Raguenet</p>	<p align="center">PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES DANS LE CADRE DE LA COVID 19</p> <p align="center">Mise à jour SAISON 2021-2022</p>
<p align="center">ACTIVITE</p>	<p align="center">LES ZOUZOUS</p>
<p>Type de pratique</p>	<p align="center">Individuelle Collective</p>
<p><u>Référent COVID</u></p>	<p>L'Animateur est le référent COVID pour son activité. Il est responsable de la bonne application des mesures sanitaires prises par l'ARBR, pour lui-même et les adhérents.</p>
	<p>Les mesures sanitaires, dont le port du masque et la présentation du passe sanitaire sont régis par des mesures nationales et/ou préfectorales susceptibles d'évolution. Les adhérents et les animateurs seront informés des changements, et le site www.arbr.fr onglet COVID sera mis à jour.☑</p>
<p><u>Protocole Adhérent</u> - Passe Sanitaire et Pièce d'Identité -masque - Gel Hydro-alcoolique (HA)</p>	<p>Le port du masque est obligatoire pour les adultes pendant les temps d'attente, de déplacement et pendant la séance. L'adhérent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - arrive à l'heure et attend à l'extérieur du bâtiment que l'Animateur vienne ouvrir la porte d'entrée extérieure de la salle Bonsaï ; - présente son Passe Sanitaire à l'Animateur et <u>a sur lui une pièce d'identité, en cas de contrôle par une personne habilitée ;</u> - Les poussettes sont rangées dans le fond du hall de manière à libérer le passage vers l'escalier ; - se lave les mains à son arrivée et à son départ dans les toilettes du hall ou les frotte avec Gel HA.
<p><u>Protocole Animateur</u> - Passe Sanitaire et Pièce d'Identité -masque -Gel HA - Fiche de présence Registre Mairie (si présent)</p>	<p>Le port du masque est obligatoire à tout moment pour l'Animateur et il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se lave les mains avec du savon ou du Gel HA au début et à la fin de chaque séance. - vérifie la validité du Passe Sanitaire de chaque adulte ; - Verrouille et déverrouille la porte d'entrée ; - S'assure du lavage des mains des adhérents ; - Fait respecter les règles de distanciation conformes aux consignes officielles en vigueur pour l'accueil des jeunes enfants ; - Renseigne la fiche des adhérents présents pour chaque séance ; le Registre d'occupation des salles si présent - Aère les 2 pièces à chaque fin de séance.
<p><u>Protocole Matériel</u> - Désinfectant virucide</p>	<p>L'animateur organise en fin de séance avec les adhérents la désinfection des matériels et mobiliers mis à leur disposition avec un produit virucide (à base d'alcool à 70° ou eau oxygénée)</p>
<p><u>Protocole locaux</u></p>	<p>Salle municipale Bonsaï – entretien par la Ville d'Orvult</p>
<p>Date et Version du document</p>	<p>V2 – 01 Janvier 2022</p>
<p align="center">Signatures</p>	<p align="center">  L'ARBR </p> <p align="right">le Professeur</p>